

## **BOMBES A SOUS-MUNITIONS : L'interdiction doit s'étendre aux investissements**

*Genève, le 17 mars 2009.* **Ce matin, le Conseil national a donné suite avec une large majorité aux motions qui exigent la ratification rapide par la Suisse de la Convention d'interdiction des armes à sous-munitions, signée en décembre dernier à Oslo. Handicap International appelle le Conseil fédéral à prévoir, dans le texte de la ratification, d'interdire à toute personne physique et morale le financement direct ou indirect de la production des armes à sous-munitions. La place financière suisse doit établir de manière explicite qu'elle exclue ces pratiques.**

Dans les obligations générales édictées sous l'Article 1 de la Convention, chaque Etat partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, produire, acquérir ou transmettre à quiconque, directement ou indirectement, des armes à sous-munitions. Par ailleurs, cet article interdit d'assister, encourager ou inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un Etat partie en vertu de la présente Convention. Pour Handicap International, la Suisse doit se donner les moyens de prévenir les investissements complices dans la production d'armes interdites par ses lois.

Pour Paul Vermeulen, Directeur de Handicap International en Suisse, la seule interdiction des armes à sous-munitions sur le plan militaire n'est pas suffisante pour débarrasser la planète de ces armes barbares : "La Suisse, en tant que place financière internationale, se doit d'être cohérente dans l'application des Conventions internationales auxquelles elle participe. L'interdiction de production des armes à sous-munitions doit également s'appliquer aux marchés financiers. Toute participation financière dans des sociétés qui sont impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes à sous-munitions doit être interdite en Suisse".

Handicap International est engagée depuis 27 ans dans le déminage et l'assistance aux victimes des armes à sous-munitions.

---

**Contact presse :**

Ueli Anken : 079 638 10 78